



COMMUNE DE SAINT~SYMPHORIEN~SUR~ SAÔNE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2.1. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

APPROBATION

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire,	Élaboration du P.L.U. prescrite le :	07/06/2012
	P.L.U. Arrêté le : Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : au :	19/12/2013 08/04/2014 30/04/2014 02/06/2014
Pour copie conforme, Le Maire,	P.L.U. approuvé le :	



**Bureau
Natura**

Environnement
Urbanisme





COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 17 juin 2012, la commune de **Saint-Symphorien-sur-Saône** a décidé d'élaborer son P.L.U. pour permettre un développement harmonieux au cours de la décennie à venir. Elle ne souhaite pas un fort développement, mais au contraire le maintien d'un équilibre socio-économique, tel qu'il existe aujourd'hui. Ses objectifs sont de ce fait modérés en matière d'accueil de nouveaux habitants. Par ailleurs, compte-tenu des caractéristiques de la commune, de sa morphologie et de la sensibilité des paysages et des milieux, **Saint-Symphorien** présente de forts enjeux de protection de l'environnement dans son sens le plus large.

Le P.A.D.D. fait l'objet d'un débat en conseil municipal.
Ce dernier a eu lieu le : **2 mai 2013**



Saint-Symphorien-sur-Saône est une commune de la région Bourgogne, située dans le département de Côte d'Or à environ 30 km au Sud-Est de Dijon, 15 km à l'Ouest de Dole, et à proximité immédiate de Saint-Jean-de-Losne.

La commune compte près de 350 habitants, répartis sur un territoire communal d'une superficie de 790 ha, dont l'essentiel de l'occupation du sol est voué à l'agriculture et à la forêt. Le village est installé en bordure de la terrasse alluviale de la Saône.

Quel projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

Le projet d'aménagement et de développement durables de la commune de *Saint-Symphorien* correspond aux enjeux et objectifs définis par l'équipe municipale.

Le P.A.D.D. se divise ainsi en différentes rubriques qui sont autant d'orientations traduites plus ou moins directement dans le PLU. Ces orientations sont les suivantes :

Planification urbaine, aménagement du territoire et développement durable

Saint-Symphorien-sur-Saône bénéficie d'une image forte de village rural et en possède d'ailleurs toutes les spécificités, ce que la commune souhaite préserver.

1. Mettre en œuvre un développement urbain durable, correspondant aux enjeux et besoins de la commune, dans un souci d'équilibre sur le moyen et long terme.
2. Maîtriser strictement le développement et limiter l'étalement urbain en privilégiant l'urbanisation au sein de l'enveloppe du village, en comblant prioritairement les dents creuses, qui comprennent des terrains desservis en voirie et réseaux et constituent à ce titre une offre de terrains à bâtir immédiatement mobilisable.
3. Contribuer au développement durable et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à une économie de l'espace sur la commune par :



- l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables ou de procédés d'éco-construction et de performance écologique dans les nouvelles opérations ou constructions,
- la stricte maîtrise de l'urbanisation, la lutte contre l'étalement urbain, et la densification de l'enveloppe urbaine existante,
- la mise en œuvre d'une densité moyenne minimale sur les espaces potentiellement urbanisables, supérieure à celle observée par le passé (hypothèse de consommation foncière du P.L.U. basée sur une densité moyenne minimale de **12** logements / ha contre environ **7-8** logements / ha au cours de la décennie écoulée),
- le recentrage de l'essentiel du développement prévu par le P.L.U. sur les dents creuses du village, et l'organisation du territoire communal autour d'espaces publics fédérateurs (mairie, école, place centrale...) en favorisant les déplacements doux, et afin de limiter les déplacements motorisés au maximum,



- le maintien et la préservation des possibilités d'évolution de l'économie et de l'agriculture locale.

Satisfaction des besoins en logements et objectifs d'accueil démographique

1. Objectifs qualitatifs – limiter l'étalement urbain et assurer un équilibre social et générationnel de l'habitat

Qualitativement, l'urbanisation projetée veillera à limiter l'étalement urbain et les formes urbaines permettront d'assurer un équilibre social et générationnel.

En effet, la commune doit notamment éviter le vieillissement de sa population et assurer le renouvellement des générations afin de maintenir les effectifs scolaires ou le tissu associatif.

2. Objectifs quantitatifs – satisfaire la demande en logements :

De par sa situation et ses caractéristiques, la commune n'a pas vocation à accueillir beaucoup de nouveaux habitants. En 2013, la commune compte environ 350 habitants (projection tendance 1999-2013). La croissance du parc de logements observée au cours de la décennie écoulée a été relativement soutenue (+29 logements en 10 ans), mais elle ne représente qu'une croissance démographique annuelle de l'ordre de 1,1 %, en raison d'un fort desserrement des ménages, qui a absorbé près de la moitié des créations de logements.

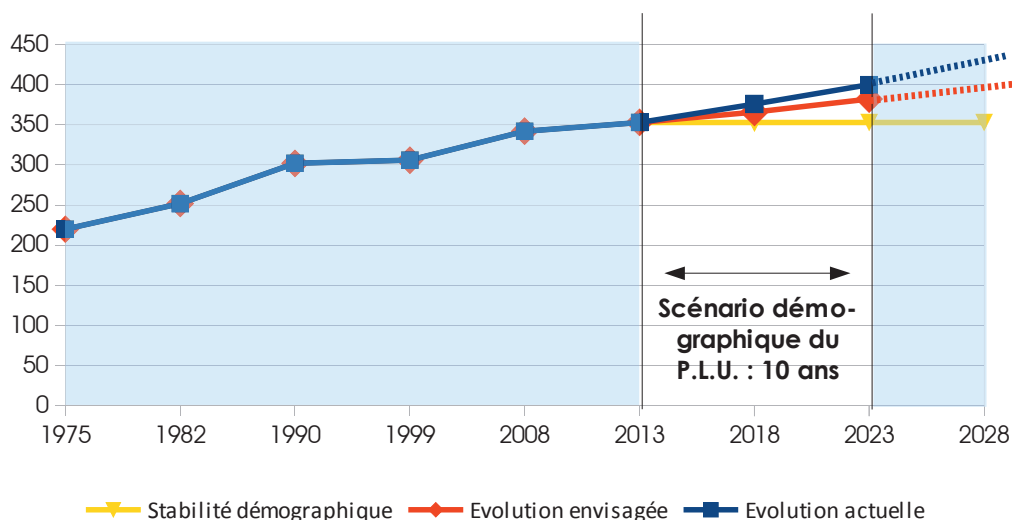
3. Compte-tenu des dynamiques économiques et démographiques observées, des contraintes et des capacités d'équipements et réseaux, **un accueil d'une quinzaine de logements pour la prochaine décennie est adapté aux enjeux et aux besoins de la commune (soit une croissance démographique annuelle moyenne de 1 %/an envisagée dans le cadre du P.L.U.).**

Celle-ci correspond à :

- **3-4** habitants nouveaux par an,
- **1,5** logement par an
- **environ 1,5 hectares de terrain urbanisable à prévoir** avec une densité moyenne minimale de 12 logements par hectare, et une rétention foncière modérée de l'ordre de 20 %.



Evolution démographique envisagée dans le cadre du P.L.U.



Saint-Symphorien se donne ainsi les moyens d'accueillir **35-40 habitants supplémentaires** à l'issue de la prochaine décennie, selon ce rythme de développement.

Besoins en équipements publics, déplacements, infrastructures, activités économiques et touristiques

1. Mettre en œuvre un PLU qui ne compromette pas la possibilité d'accueil d'activités à long terme et prévoir l'évolution du tissu d'activités existantes au sein du village.
2. Raccorder systématiquement les nouvelles implantations au réseau collectif d'assainissement, en tenant compte du seuil de capacité de 400 équivalent – habitants imposé par la station d'épuration. Prendre en compte l'existence de secteurs en sous-capacité (Rue du Meix Brulé).
3. Tenir compte des points noirs en matière de circulations d'engins agricoles (Rue Vernier) ou d'activités (Rue au Loup) dans l'organisation du bourg.
4. Améliorer l'offre de stationnement dans le village (place centrale...) et la rendre lisible sur les secteurs où cela est nécessaire (place, valorisation des deux parking de la Voie Bleue)
5. Valoriser les déplacements doux et itinéraires de découverte touristique et de randonnée (sentiers, chemin de Saint-





Jacques, Voie Bleue...), et sécuriser la voie bleue et la grande rue dans la traversée du village (stationnements sur cheminements piétons).

6. Étudier les possibilités d'implantation d'une salle des fêtes dans une partie du local existant.
7. Permettre l'amélioration de l'offre d'accueil touristique sur la commune (gîtes, chambres d'hôtes...).
8. Permettre le raccordement des habitants aux réseaux de communications numériques (Rue Vernier...).
9. Mettre en place le droit de préemption urbain dans les zones urbaines et à urbaniser et conserver les servitudes d'alignement existantes pour sécuriser les cheminements doux.
10. Valoriser les sites de loisirs (écluse ; terrain municipal avec espaces verts et table de ping-pong ; terrain de vélo-cross (Rue Vernier) : agrandissement possible, accueil d'autres activités sportives ; chemins de promenade reliant la Saône à la forêt communale...) et améliorer la signalétique des équipements touristiques (table de pique-nique, banc sur la Voie Bleue, bancs et tables sur la place)

Risques et nuisances

Bien que concernée, la commune est peu impactée par les risques et nuisances naturels et technologiques. Elle est notamment soumise aux risques inondations de la Saône et à la marge aux risques industriels (Solvay, canalisation Ethylène). Organiser la protection des zones habitées et des installations agricoles proches du bâti reste par conséquent l'un des principaux enjeux du P.L.U.

1. Interdire toutes implantations et aménagements en zone inondable et veiller à la stricte application du P.P.R.I. (obstacles aux écoulements...).
2. Protéger la ressource en eau en veillant à la collecte et au traitement de tous les rejets.
3. Ménager des reculs suffisants des habitations, par rapport aux bâtiments et installations d'élevage (et projets d'extensions agricoles).
4. Prendre en compte les risques technologiques présents sur la commune (canalisations de transport d'éthylène aux abords de la Bauche, et bassins de décantation des usines Solvay – secteur de l'Aillon).





5. Prendre en compte les servitudes de passage de l'électricité (3 lignes « moyenne tension » dont une dans le centre du village et l'autre à sa périphérie et 1 au lotissement).
6. Anticiper les risques d'augmentation des nuisances en cas d'extension ou de modification des sites d'activités.
7. Garantir la sécurité des déplacements en réalisant des aménagements de sécurité. Sont notamment concernées les voies qui présentent des points noirs en matière de sécurité (à préciser - un alignement a déjà été opéré Rue du Meix Brulé, afin d'élargir la rue).

Enjeux de protection de l'environnement, des espaces naturels et agricoles, du patrimoine et des paysages

Saint-Symphorien se caractérise par des milieux naturels riches et diversifiés, par son petit patrimoine humain, ainsi que par de vastes espaces agricoles, dont la protection constitue un enjeu majeur dans le cadre communal et intercommunal (Natura 2000, paysages, Trame verte et bleue...)

Agriculture

L'activité agricole couvre majoritairement le territoire communal. Elle conforte de ce fait le caractère rural de la commune :

- sur la superficie du territoire communal de 790 ha, on compte 79 ha de forêt communale, et 122 ha environ appartenant à Solvay (dont l'étang de l'Aillon)
- 475 ha de terres agricoles déclarées au titre de la PAC
- 6 exploitations agricoles implantées sur le territoire + 1 : siège social uniquement
- 13 exploitants extérieurs à la commune et cultivant des terres sur la commune

1. Protéger les espaces agricoles
2. Assurer la pérennité des activités agricoles et leur évolution future sur la commune.
3. S'opposer à toute extension urbaine qui compromettrait l'évolution des exploitations.
4. Préserver les cheminements agricoles.



Protéger les espaces agricoles et l'évolution future des exploitations



Identité du village, paysage et patrimoine

1. Protéger réglementairement certains éléments intéressants du petit patrimoine vernaculaire (calvaire, parcs et ensembles bâtis remarquables...)
2. Préserver les caractéristiques du bâti traditionnel, par un règlement adapté
3. Protéger l'identité des ensembles paysagers sensibles, et les grands points de vue.

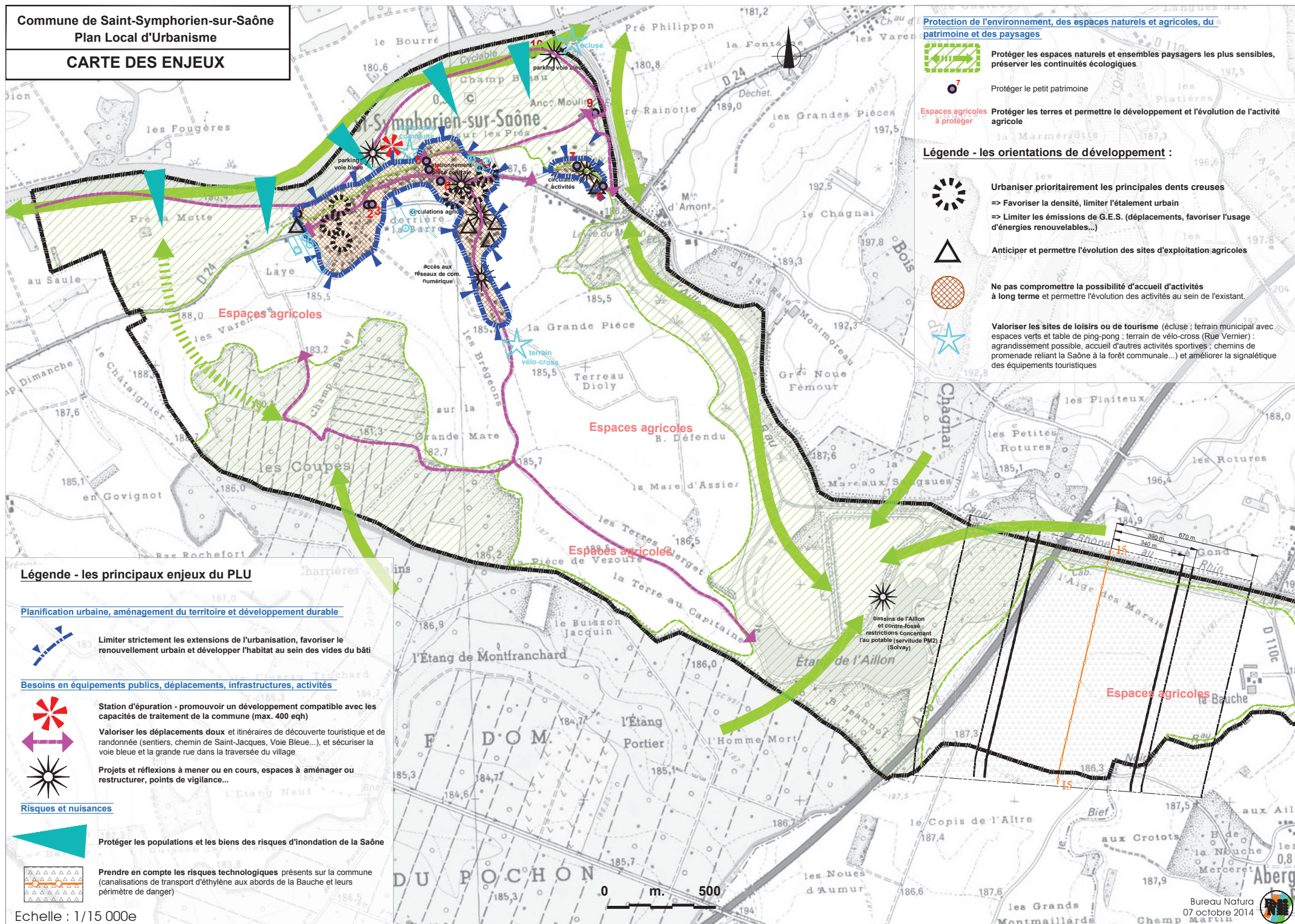


Environnement et développement durable, ressources et milieux naturels, espèces

1. Identifier et protéger les continuités écologiques constituant l'armature de la trame verte et bleue.
2. **Protéger strictement les espaces naturels sensibles** (sites Natura 2000, zones humides, ZNIEFF...), **de façon à éviter toute incidence notable, directe ou indirecte du P.L.U. sur ces habitats et leurs espèces inféodées.**
Par extension, **préserver ou conforter les corridors et continuités écologiques** identifiés sur la commune.
3. A ce titre, protéger plus particulièrement le lit majeur de la Saône (parcours de chasse des chiroptères, champ d'expansion des crues et prairies humides, rose-lières et végétation de berge...), les zones humides des abords du Canal, et les grands ensembles boisés.
4. Accompagner, via le PLU, les pratiques agro-environnementales en vigueur (zonage adapté...)



CARTE DES ENJEUX



Protection de l'environnement, des espaces naturels et agricoles, du patrimoine et des paysages



Protéger les espaces naturels et ensembles paysagers les plus sensibles, préserver les continuités écologiques



Protéger le petit patrimoine



Espaces agricoles à protéger Protéger les terres et permettre le développement et l'évolution de l'activité agricole

Légende - les orientations de développement :



Urbaniser prioritairement les principales dents creuses
=> Favoriser la densité, limiter l'étalement urbain
=> Limiter les émissions de G.E.S. (déplacements, favoriser l'usage d'énergies renouvelables...)



Anticiper et permettre l'évolution des sites d'exploitation agricoles



Ne pas compromettre la possibilité d'accueil d'activités à long terme et permettre l'évolution des activités au sein de l'existant.



Valoriser les sites de loisirs ou de tourisme (écluse ; terrain municipal avec espaces verts et table de ping-pong ; terrain de vélo-cross (Rue Vernier) : agrandissement possible, accueil d'autres activités sportives ; chemins de promenade reliant la Saône à la forêt communale...) et améliorer la signalétique des équipements touristiques

Légende - les principaux enjeux du PLU

Planification urbaine, aménagement du territoire et développement durable



Limiter strictement les extensions de l'urbanisation, favoriser le renouvellement urbain et développer l'habitat au sein des vides du bâti

Besoins en équipements publics, déplacements, infrastructures, activités



Station d'épuration - promouvoir un développement compatible avec les capacités de traitement de la commune (max. 400 eqh)



Valoriser les déplacements doux et itinéraires de découverte touristique et de randonnée (sentiers, chemin de Saint-Jacques, Voie Bleue...), et sécuriser la voie bleue et la grande rue dans la traversée du village



Projets et réflexions à mener ou en cours, espaces à aménager ou restructurer, points de vigilance...

Risques et nuisances



Protéger les populations et les biens des risques d'inondation de la Saône



Prendre en compte les risques technologiques présents sur la commune (canalisations de transport d'éthylène aux abords de la Bauche et leurs périmètre de danger)

Echelle : 1/15 000e

